

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille vingt et un,
le 7 juillet à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Complexe Michel Le Chesne à Arzal en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
1^{er} JUILLET 2021

DATE d'AFFICHAGE
9 *Juillet 2021*

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 26
Votants : 32

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Mme Muriel MALNOE, - MM. Noël PAUL, - Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Patrick BUESSLER-MUELA, - Guy DAVID, - Guillaume FREDET, - Alain GUIHARD, - Mmes Nicole KORN, - Mmes Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - Régine ROSSET.

Mme Anne-Cécile BLANCHARD donne pouvoir à M. Christian BILLY
M. Guy DAVID donne pouvoir à Mme Béatrice DENIGOT
M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Annie DRENO
Mme Jocelyne PHILIPPE donne pouvoir à M. Patrice RENARD
Mme Odile PROVOST donne pouvoir à M. Jean-François BREGER
Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Samuel FERET a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°74-2021 – MOBILITE : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE SIGNALISATION DIRECTIONNELLE CYCLABLE, DE SIGNALISATION DE POLICE ET DE MARQUAGE AU SOL DE LA V45 ET V42

M. Samuel FERET, Vice-président en charge de la transition écologique, rappelle que par délibération n°07-2019 du 5 février 2019, le Conseil Communautaire a approuvé le plan de mobilité simplifié. L'un des objectifs de ce plan est d'améliorer les conditions de déplacements de proximité notamment piétonne et cyclable. Ainsi, l'élaboration d'un schéma directeur cyclable intercommunal a été initié afin de développer des itinéraires sécurisés et cohérents et de valoriser les connexions en lien avec les stratégies touristiques engagées.

Par ailleurs, la Région a découpé la Bretagne en 10 destinations touristiques, appelés territoires de projets, et menés par les acteurs publics et privés. La destination Bretagne sud Golfe du Morbihan regroupe sept Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA), Questembert Communauté, Communauté de Communes Belle Ile en mer, Communauté de Communes Blavet l'Océan, Lorient Agglomération, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) et la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

GMVA et AQTA animent et coordonnent les actions de la destination. Depuis 2019, dans le cadre de la stratégie intégrée de développement touristique de la destination, des actions sont mises en place à l'échelle de ce territoire de projets dans les domaines de l'itinérance touristique et des activités liées à l'eau (nautisme, ...).

Un chargé de mission a été recruté pour travailler sur les itinéraires traversant la destination. Après étude issue du schéma directeur cyclable et afin de finaliser ces itinéraires, il est nécessaire de compléter la signalisation directionnelle.

GMVA, AQTA et la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne souhaitent constituer un groupement de commande pour la fourniture et la pose de signalisation cyclable sur les itinéraires cyclables communs d'intérêt régional ; la Vélo route 45 et la Vélo route 42, ainsi que la liaison bis de ces itinéraires Muzillac – La Roche Bernard.

L'estimation du coût du projet global s'élève à 152 000 € HT, répartis comme suit :

- AQTA : 38 000 €
- GMVA : 58 000 €
- ASB : 56 000 €

Pour Arc Sud Bretagne le plan de financement est le suivant (en HT) :

Dépenses		Recettes	
Signalisation de la V45 et V42	56 000 €	Département (30%)	16 800 €
		Région Bretagne (20%)	11 200 €
		ETAT (DSIL) (10%)	6 500 €
		Autofinancement	21 500 €
TOTAL	56 000 €	TOTAL	56 000 €

Il convient donc de constituer un groupement de commandes qui sera régi par la convention jointe en annexe. Le coordonnateur du groupement sera GMVA ; à ce titre, il assurera l'ensemble de la consultation jusqu'à la notification du marché et la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne adhèrera à ce groupement.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADHERE** au groupement de commandes associant GMVA, AQTA et la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne,
- **APPROUVE** la convention ci-annexée,
- **DESIGNE** Golfe du Morbihan Vannes-Agglomération comme collectivité coordonnatrice,
- **DONNE** pouvoir au Président pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 08/07/2021
Le Président,

